



Conseil communal de Chavornay

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 JUIN 2020

au foyer de la salle polyvalente.

Présidence de M. Matthieu BRUKHART.

La séance débute à 19h.

Membres présents :

Sont excusés : Mesdames Océane AUZEPY-RENARD, Anna IZZO, Maria JORAY, Carine PROTTI, Line ROUX.

Messieurs Jean-Pierre BADINI, Michel DUVILLARD, Roger METROZ.

Sans excuse : M. Fabrice VULLIENS.

Avant de procéder à l'appel, M. Matthieu BURKHART souhaite à toutes et tous la bienvenue pour ce nouveau et dernier conseil avant la pause estivale.

Suite aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique et afin de respecter les mesures demandées par le canton, notre conseil se réunit ce soir dans cette salle.

A l'exception de l'appel et du contre-appel, il prie chaque intervenant de bien vouloir utiliser les micros à disposition afin que les débats soient audibles pour l'ensemble de l'assemblée.

Avant de débiter la séance, je demande à l'ensemble de la salle de se lever et de respecter une minute de silence en mémoire à M. Gérald OTTIGER, municipal décédé au début du mois de mai.

1 minute

Je vous remercie et vous invite à vous rasseoir.

Mme Laurence MARCHAND, municipale, est excusée pour cette séance.

M. BURKHART cède la parole à la secrétaire pour l'appel.

Il y a 51 membres présents dans la salle.

M. BURKHART, président, nous informe qu'il a reçu en date du 17 juin 2020, une communication de Mme Aline BAÛ et de M. Jérôme GENOUD.

Mme BAÛ et M. GENOUD nous informent qu'ils ont démissionné de la section UDC Chavornay en date du 11 mars dernier. Ils siégeront dorénavant au sein du Conseil communal en tant qu'indépendants.

Dès lors et comme précité les deux membres du Conseil communal nommés siégeront sans appartenance à un groupe politique. Cet état de fait a été validé par le Préfet M. Fabrice DE ICCO.

Suite à l'adoption d'approbation des plans par l'office fédéral des transports, OFT, concernant la modification de la ligne Orbe-Chavornay, je vous sou mets un ordre du jour modifié pour cette séance du vendredi 19 juin 2020.

ORDRE DU JOUR.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2020.
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales
4. Questions – Pétitions
5. Opposition à l'enquête publique « Modernisation de la ligne ferroviaire Orbe – Chavornay » - Levée de l'opposition par l'OFT
6. Législature 2021 – 2026 – Fixation du nombre de membres au Conseil communal et à la Municipalité.
7. Nouvelles armoiries de la Commune.
8. Gestion 2019
9. Comptes 2019
10. Grande salle de Corcelles – Réfection – Demande de crédit.
11. Election du bureau du Conseil communal pour 2019-2020.
12. Election de la commission de gestion pour 2019.

L'ordre du jour sera suivi selon lecture.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2020.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2020 est accepté à l'unanimité.

2. Communication de la Municipalité.

Nous avons reçu cinq communications écrites de la Municipalité en date du 27 mai 2020.

1. Achat parcelle 1379 de Chavornay :
2. Préavis n° 17 – 4/18- Réalisation d'une route d'accès rue du Levant – Demande de crédit de construction et approbation des réponses aux opposants :
3. Covid – 19 :
4. Ressources humaines :
5. Achat parcelle 1308 de Chavornay :

Ces communications n'amènent pas de discussions.

Nous avons reçu trois communications écrites de la Municipalité en date du 9 juin 2020.

1. Qualité de l'eau potable – Chlorothalonil :
2. Loyers des sociétés locales – COVID-19 :
3. Eclairage de la salle de sport II :

Ces communications n'amènent pas de discussion.

La discussion est close.

Communications orales :

Il n'y a pas de communications orales

3. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.

CICEROC :

- 3.1 Mme Aline BAÛ nous informe que la CICEROC conformément aux mesures sanitaires a décidé d'annuler la soirée du 21 mars organisée dans le cadre de la semaine pour la lutte contre le racisme. Le 29 avril, il y a eu une vidéo conférence pour débiter la préparation de la manifestation du samedi sans frontières du mois de septembre qui malheureusement, suite à cette période incertaine, a été également annulée.

COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS ET EN MATIERE INFORMATIQUE :

- 3.2 M. Aditya YELLEPEDDI nous informe que la commission traite une affaire.

ARCC :

- 3.3 M. Claude AUBERSON dit que l'ARCC s'est réunie le 3 juin 2020. Lors de cette séance, les comptes 2019 ont été adoptés à l'unanimité. Il en ressort une diminution des charges par rapport à l'année précédente d'environ CHF 20'000.-. Cependant, selon le responsable de la STEP, certains équipements qui ont presque trente ans, mais qui fonctionnent encore correctement, commencent à montrer des signes de fatigue, il faudra les remplacer, ce qui va engendrer des coûts supplémentaires de plusieurs milliers de francs. Les montants exacts ne sont pas connus et pourront faire l'objet d'un préavis du Comité directeur. Pour terminer, le projet de raccordement et de participation de l'ARCC de la commune de Belmont arrive bientôt à terme. Un préavis va être présenté lors d'une prochaine séance de l'ARCC, s'il est accepté par les membres de la commission intercommunale, il devra être validé par les Conseils communaux de chaque commune concernée.

AIAE :

- 3.4 M. Philippe VERLY nous informe qu'il a participé avec M. Pascal DESPONDS, municipal, à l'assemblée intercommunale de l'AIAE. Le bénéfice de l'année se boucle avec la somme de CHF 56'512.-.
L'assemblée a duré un peu plus longtemps que d'habitude puisque le sujet était le chlorothalonil, l'association étant également touchée. Par contre, la chance est de pouvoir recevoir de l'eau de Lausanne et que celle-ci peut être mélangée avec l'eau des sources de l'AIAE. Grâce à cela, la majorité des sources sont conformes.

ORPC :

Pas de communication.

ASAICE.

- 3.5 Mme Michèle OPPLIGER nous informe que l'assemblée prévue le 24 mars n'a pas eu lieu en raison de la pandémie, elle a été reportée en septembre.

M. Fabrice VUILLENS arrive à 19h15.

Il y a maintenant 52 membres dans la salle.

4. Questions – Pétitions.

Il n'y a pas de pétition.

4.1 M. Aditya YELLEPEDDI veut simplement saluer la décision de la Municipalité d'avoir mis à disposition une aide financière pour les entreprises de la commune, Dont une aide de paiement des loyers commerciaux à hauteur de CHF 500.-. En ces temps difficiles, c'est un geste qui est bienvenu pour la direction des entreprises. Il pense aussi que ça donne un signal fort que la Commune se tienne aux côtés de ces entreprises et il trouve que c'est une solution intelligemment construite. Il désire saluer et remercier la Municipalité.

4.2 M. Olivier THIBAUD se joint aux remerciements de M. YELLEPEDDI. Il aimerait savoir si cette aide a été beaucoup sollicitée ?

M. Christian KUNZE, syndic, répond que la Municipalité vient de démarrer la réception des demandes. Il rappelle que cette aide s'adresse essentiellement aux entreprises qui ont soit reçu l'ordre de fermer (tel que coiffeur, fleuriste, etc.) ou des entreprises qui ont vu leur chiffre d'affaires disparaître à cause de la pandémie, même si elles n'ont pas forcément du fermer. La Municipalité s'est basée sur la décision cantonale, qu'il nous résume un peu : Sur les loyers, il y a 50% dont la moitié, c'est-à-dire 25% pris en charge par le canton, 25% par le propriétaire et 50% par le locataire et là la commune verse CHF 500.-. C'est en pleine phase de démarrage, pour l'instant, il ne sait pas encore combien de demandes sont en cours. Il sait qu'avant-hier, il y en avait deux, ça rentre gentiment. Il pourra nous donner une réponse cet automne.

La discussion est close.

5. Opposition à l'enquête publique « Modernisation de la ligne ferroviaire Orbe – Chavornay » Levée de l'opposition par l'OFT. Préavis n° 8 / 2/20.

M. Olivier THIBAUD nous donne lecture de son rapport.

- 5.1 M. Alain HUSSON intervient ici à titre personnel. S'il est légitime de la part de nos voisins d'Orbe de vouloir être connectés au réseau RER vaudois et ainsi bénéficier de tous ses avantages, il est tout aussi légitime que nos concitoyens puissent être le moins impactés par la réalisation de cette modernisation. A ce titre et le rapport l'indique clairement, il n'est pas question de s'opposer au tracé en tant que tel de la ligne de chemin de fer. Non ; il s'agit uniquement d'un pont routier qui pourrait être remplacé par un passage souterrain. Pour rappel, le projet devisé à plusieurs dizaines de millions de francs financés par le Canton et la Confédération, aurait pu prendre en compte cet élément et ainsi, s'assurer l'adhésion d'un plus grand nombre. Malheureusement, les arguments développés durant toute la procédure dite de « consultation » n'ont pas été entendus par l'Administration fédérale. Il ne reste plus que la voie juridique pour faire valoir notre point de vue. A ceux qui pourraient encore hésiter à soutenir les conclusions de ce rapport, par crainte que tout le projet capote ou par défaitisme, je leur dirais de regarder du côté de Lausanne où un certain « toto Morand » s'est battu pour la forêt du Flon. Résultat, la forêt est préservée et une autre solution acceptable pour toutes les parties a été trouvée. C'est pourquoi, je soutiendrai les conclusions de la commission et vous invite, chers collègues, à en faire de même.
- 5.2 M. Olivier BRIAND dit que quelque chose le dérange. Chavornay construit à tout va et, là, le bruit ne dérange personne. Il dit également que certains s'engraissent et ça ne pose aucun problème. En revanche, alors qu'on parle d'une alternative écologique, le train à la place de la voiture, on pinaille et on retarde encore les travaux du nouveau tracé. Il votera contre.
- 5.3 M. Pierre-Alain AUBERSON dit qu'il soutient à 100% la commission et que quel que soit l'aboutissement, le projet ne capotera pas, il ne faut pas avoir peur. Il se permet de l'affirmer, car il a aussi fait une opposition au Tribunal administratif fédéral pour un autre aspect de la construction, mais le projet se fera quoi qu'il arrive.
- 5.4 M. Jean-Luc CARNAL dit qu'il va également voter contre, mais pas pour les mêmes raisons. Il pense qu'au niveau paysager, ça ne sera pas aussi terrible que le pont de l'autoroute que l'on a sur toute la longueur de la plaine. Il pense qu'il y a des variantes qui ont été examinées au niveau paysager. Quand on fait un bout de route ou de train, il y a plein de contraintes environnementales qui doivent être mentionnées. Il pense que le projet a été bien étudié. D'autre part, il pense qu'on se plaint toujours que les projets n'avancent pas et qu'il y a des oppositions partout et là c'est la commune, une entité publique qui fait recours et cela le dérange fortement.

M. Olivier THIBAUD, président de la Commission, aimerait répondre à ce qui s'est dit.

Le projet de train, il se fera. Bien sûr qu'un recours risque de retarder la réalisation des choses, mais ce retard ne préjudicie pas la population, puisqu'on a une solution d'accès à Orbe via l'OC qui fonctionne bien. La Commission n'est pas convaincue d'un gain de temps extraordinaire avec le RER compte tenu des contraintes liées notamment aux arrêts. Oui bien sûr, une entité publique va faire opposition à une autre entité publique, ce n'est pas la 1^{ère} fois que ça arrive, mais la Commission estime que compte tenu des nuisances sonores et esthétiques, c'est la bonne solution. Quoi qu'on en dise, l'esthétique et visuel sont beaucoup plus subjectives. Nous avons le devoir comme entité publique de sauvegarder autant que faire se peut l'aspect visuel de notre village, même si ça retarde un projet, c'est vrai, mais on a le devoir de le faire. Ce, d'autant plus que les arguments n'ont pas été entendus par l'Office fédéral des transports.

La discussion est close nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le rapport municipal n° 8 – 2/20 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad' hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

D'inviter la Municipalité à maintenir la conclusion de la motion acceptée par le Conseil communal le 29 septembre 2016 et à poursuivre la procédure d'opposition en déposant un recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre la décision de l'Office fédéral des transports.

La poursuite de la procédure d'opposition en déposant un recours auprès du Tribunal administratif fédéral est acceptée par 45 voix avec 3 avis contraires et 3 abstentions.

6. Législature 2021- 2026 – Fixation du nombre de membres au Conseil communal et à la Municipalité. Préavis n° 4 – 1/20.

M. Patrick MALHERBE nous donne lecture de son rapport.

Amendement :

Pour l'élection du Conseil communal pour la législature 2021 – 2026 de fixer le nombre de conseillers à 60 membres.

La discussion sur l'amendement n'est pas demandée, nous passons au vote.

L'amendement est accepté par 46 oui avec 5 avis contraires.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 4 – 1/20 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

Amendement pour l'élection du Conseil communal :

Pour l'élection du Conseil communal pour la législature 2021 – 2026 de fixer le nombre de conseillers à 60 membres.

Pour l'élection de la Municipalité pour la législature 2021 – 2026 de fixer le nombre de municipaux à 7 membres.

La fixation du nombre de membres du Conseil communal et de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

7. Armoiries de la Commune – Blasonnement. Préavis n° 2 – 1/20.

Mme Michèle OPPLIGER nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

- 7.1 M. Charles-Henry BARBY nous dit que la section UDC Chavornay a décidé de rejeter ce préavis.
- En effet, nous constatons que dans les deux variantes proposées, nous sommes face à une perte d'identité des petites communes que sont Essert-Pittet et Corcelles. Donc, dans la variante une, on nous propose simplement de ne rien faire à part conserver le drapeau et les armoiries de chacun, or il va de soi que le drapeau et les armoiries qui seront le plus souvent visibles seront ceux de Chavornay. On peut prendre pour exemple les courriers

administratifs sur lesquels ne figurent que les armoiries de Chavornay.

Dans la variante deux, le projet nous montre la couronne, symbole de Chavornay dominer l'hirondelle de Corcelles et le gland d'Essert-Pittet. Comme à l'époque féodale, on voit le duché ayant soumis ses aguets. Oyé, oyé, braves conseillers, nous en appelons à une réelle réflexion qui impliquerait une consultation des citoyens et pourquoi pas un concours.

M. Christian KUNZE, syndic, répond qu'on traîne cette affaire depuis plusieurs années et bien avant notre fusion, puisque ça avait déjà été en discussion avec la fusion à cinq, qui avait fait la proposition d'un blasonnement qui n'avait convaincu personne. Pour cette fusion, il a été prévu de prendre son temps. Au départ, cette idée de laisser les drapeaux en place ne venait pas de la Municipalité, ce sont des citoyens voyant qu'on sortait systématiquement les trois drapeaux qui ont dit que c'était un truc formidable. Quel que soit le futur blasonnement, ce qui se passerait, c'est que les drapeaux actuels disparaîtraient immédiatement, il n'y aurait plus de drapeau des hirondelles de Corcelles, plus de drapeau des glands d'Essert-Pittet et ni celui de Chavornay. La Municipalité a tenté avec l'aide de spécialistes d'essayer dans une unification des trois blasons actuels. Ce qui a poussé la Municipalité, c'est les réflexions des habitants dont un ancien syndic d'un village qui a fusionné, mais pas de Chavornay. Maintenant la suggestion de faire un concours à la population, la Municipalité a discuté avec le spécialiste des blasons, malheureusement, un blason ne se fait pas comme un logo pour une société de tir ou de jeunesse, c'est beaucoup plus compliqué. La Municipalité fera avec la décision du Conseil.

7.2 Mme Corinne VERLY parle en tant qu'habitante de Corcelles. Elle a participé à la préparation de la fusion, des différents projets, pour le blasonnement, c'était catastrophique. Celui qu'on a vu sur la variante deux est un « aguillage », elle croit que ses collègues d'Essert-Pittet sont également d'accord avec le sujet. C'est une solution de garder l'armoirie de Chavornay et de sortir les drapeaux des autres communes lors de manifestations, on retrouve alors nos hirondelles ou nos glands et on a l'impression d'avoir gardé quelque chose de notre commune. Si on prend un nouveau drapeau, on ne va plus s'identifier vraiment. Elle recommande donc de voter ce préavis tel que présenté. Les habitants de Corcelles et Essert-Pittet sont, elle le croit, très contents.

7.3 M. Jacques BOVEY aimerait rappeler que quand on a fusionné, les deux villages de Corcelles et Essert-Pittet ont eu l'intelligence de garder le nom de Chavornay et non pas de trouver un nom bizarre que personne ne sait où ça se trouve. Donc, déjà bravo à eux à l'époque d'avoir eu cette intelligence et cette clairvoyance.

Il pense que ça confirme de garder notre drapeau comme emblème de notre commune.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 2 – 1/20 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

De conserver le principe adopté depuis la fusion, à savoir :

1. Les armoiries officielles sont celles de Chavornay
2. Lors des manifestations locales, les trois drapeaux sont sortis dans les trois villages, sur le lieu de la manifestation ainsi qu'à la place Union & Paix à Chavornay.

Les armoiries de la Commune et Blasonnement sont acceptés à 46 voix avec 2 avis contraires et 3 abstentions.

8. Gestion 2019.

Ce point sera traité de la manière suivante :

1. Lecture et discussion dicastère par dicastère du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Municipalité.

Les n° de pages n'étant pas les mêmes pour le rapport de la Commission et celui de la Municipalité, je vous prie de prendre note que la discussion sera ouverte en premier lieu sur le rapport de la Commission de gestion dicastère par dicastère et ensuite sur le rapport de la Municipalité également dicastère par dicastère. Afin de faciliter la prise en note pour le procès-verbal, je vous préciserai de quel rapport on parle afin que vous puissiez poser vos questions avec le bon document.

2. mise au vote des deux rapports.

M. Dominique REYMOND, président de la Commission de gestion nous fait part de son rapport dicastère par dicastère.

Dicastère de M. Christian KUNZE.

Finances – Administration générale – Ressources humaines – Relations extérieures.

Suivi des vœux :

La Commission de gestion avait formulé le vœu suivant en relation avec la motion Marc KUNZE concernant les capteurs solaires et les énergies renouvelables, déposée en 2015.

1. La Commission souhaite que l'on puisse traiter cette motion d'ici à la fin de cette année.

Vœux nouveaux :

1. La Commission de gestion demande que, pour les années à venir, les comptes de l'année sous revue lui soient remis en même temps qu'à la Commission des finances. Elle demande également que l'opportunité de remettre le rapport de gestion à la Commission des finances soit évaluée, en accord avec le président de cette dernière.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité n'ignore rien des bases légales et les comptes de l'année seront remis à la Commission de gestion une fois que ces derniers auront été audités. Il est à signaler que la Commission de gestion recevait déjà les comptes environ un mois avant la séance du Conseil communal et que la Commission des finances recevait le rapport de gestion dans les mêmes délais.

L'opportunité de remettre le rapport de gestion à la Commission des finances est à discuter entre les deux Commissions.

2. La Commission de gestion se doit de rappeler que la Municipalité a l'obligation légale de traiter une motion dans l'année qui suit son dépôt. Elle prie donc une nouvelle fois instamment l'exécutif communal de répondre, d'ici au 31 décembre 2020, à la motion Marc KUNZE du 24 septembre 2015.

Comme déjà communiqué oralement à la Commission de gestion, le projet de capteurs solaires sur le site du Verneret avec financement participatif fait l'objet actuellement d'un travail de diplôme d'un étudiant de la HEIG-VD ainsi que l'analyse de faisabilité technique par une entreprise.

Malgré tout, la Municipalité présentera un rapport dans les meilleurs délais.

- 8.1 M. Ali-Georges MAIRE dit que la Commission des finances ne voit pas d'inconvénients à des échanges à un moment ou un

autre dans le processus de travail. Par contre, il faut rester très prudent sur la manière dont chacun se positionne sur le travail. La Commission de gestion a un rôle qui consiste d'abord de s'occuper des préavis et de l'aspect financier de ces préavis. Quant à la Commission des finances, elle a une vision un peu plus globale sur les finances de la commune. Nous devons faire attention à ne pas mélanger les choses, sans cela, on va se trouver dans la situation propre aux petits villages où la Commission de gestion et des finances ne font qu'un.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée sur ces deux rapports.

Dicastère de M. Didier LOMBARDET

Instruction publique – Parascolaire – Petite enfance

Suivi des vœux :

1. La Commission invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour que le réseau ASAICE soit reconnu par l'Etat dans les meilleurs délais.

La Commission remercie la Municipalité pour l'obtention de cette reconnaissance.

2. La Commission propose la pose d'un panneau vers l'ancienne grande salle avec plan du complexe scolaire.

La Commission remercie la Municipalité pour la pose dudit panneau. Elle suggère que les indications du panneau figurent également sur le site internet de la Commune.

Réponses de la Municipalité :

La Municipalité fera le nécessaire.

Vœux nouveaux :

Pas de vœux.

Remarque de la Municipalité :

Il est fait mention dans le rapport de gestion qu'il a été décidé de renoncer à occuper les salles de classes d'Essert-Pittet pour des raisons de transports notamment.

La Municipalité tient à préciser que les deux classes d'Essert-Pittet ont été fermées pour des raisons pédagogiques et non pour des raisons financières liées aux transports. En effet, le système scolaire vaudois encourage le regroupement de l'enseignement primaire sur le même site pour favoriser au quotidien les relations entre enfants et enseignants de même niveau scolaire.

8.2 M. Didier LOMBARDET, municipal,

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée sur ces deux rapports.

Dicastère de M. Pascal DESPONDS.

Voirie – Eau – Epuration – Pompiers.

Suivi des vœux :

1. La Commission de gestion encourage l'exécutif à former, au sein du personnel communal, une personne apte à assurer la suppléance du responsable de la STEP.

Aucune mesure n'a été prise par la Municipalité en 2019.

Vœux nouveaux :

1. La Municipalité est invitée à suivre de très près l'évolution de la présence de métabolites du chlorothalonil dans les eaux de boissons et à user de toute son influence pour inciter l'AIAE à résoudre ce problème dans les meilleurs délais. La Municipalité est également invitée à informer régulièrement la population.

Réponses de la Municipalité :

Par les journaux, nous savons toutes et tous que la présence de chlorothalonil est un phénomène présent sur tout le plateau régional, y compris dans le lac de Neuchâtel.

Pratiquement aucune commune n'y échappe. Après Corcelles-sur-Chavornay qui a été affecté, la station de pompage de Chavornay est également touchée par un taux excessif (voir communication écrite Au Conseil communal).

Il est à préciser que selon les spécialistes l'eau reste consommable sans danger pour la santé. Bien entendu, la Municipalité est active pour remédier à ce problème.

A ce jour, il est impossible de procéder à un mélange de notre eau avec une eau de tiers qui serait exempte de chlorothalonil. Actuellement, seul un traitement adéquat encore inconnu serait peut-être à même de résoudre le problème.

2. La Commission de gestion encourage à nouveau l'exécutif à former dès 2021, au sein du personnel communal, une personne apte à assurer la suppléance du responsable de la STEP (reprise du vœu de l'année dernière).

La Municipalité n'est pas convaincue qu'il soit opportun que la suppléance du responsable de la STEP pendant ses absences soit assumée par le personnel de la voirie.

En effet, cette personne ne fonctionnerait que durant les 25 jours de vacances de M. Guy CAVIN dans un domaine de compétence où l'exercice quotidien est extrêmement important.

Il est à rappeler que le mandat de remplacement est actuellement assumé par une entreprise privée qui est spécialisée dans le domaine et qui exploite plusieurs STEP.

En cas d'éléments nouveaux, la Municipalité se réserve le droit de changer de position ou de partenaire.

3. La Municipalité est invitée à mettre une forte priorité sur les travaux de mise en séparatif à la route d'Yverdon et dans les quartiers « Chaudremont », « Fleurettes » et « Coteau ».

Nous rappelons au Conseil communal que dans le plan des investissements, la Municipalité a prévu un investissement de 1 million de francs pour les travaux de mise en séparatif.

Par ailleurs, il existe aussi la possibilité d'utiliser un crédit pour investissements d'urgence et d'opportunités de CHF 1 mio.

La Municipalité a donc déjà montré qu'elle est consciente des efforts à faire dans ce domaine.

Il est à signaler qu'une étude d'un bureau technique régional a été réalisé et elle nous permettra de fixer l'ordre des priorités.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée sur ces deux rapports.

Dicastère de feu M. Gérald OTTIGER.

Contrôle des habitants – Sécurité au travail – ORPC – Parcs & promenades.

Suivi des vœux :

1. La Commission souhaite la mise sur pied d'une séance publique d'information du concept-population.

La Commission remercie la Municipalité pour l'organisation de la séance demandée.

2. Un bilan, depuis l'introduction du concept Police-Population, devrait être établi et présenté au législatif.

Divers chiffres ont été présentés au Conseil communal concernant le concept Police-Population, mais sans qu'on puisse parler d'un véritable bilan.

Vœux nouveaux :

1. La Commission invite la Municipalité à se livrer à une analyse approfondie concernant l'opportunité de continuer à mettre en œuvre le concept Police-Population.

Réponse de la Municipalité :

Etant donné les circonstances actuelles, nous prenons note de cette demande et nous y donnerons la suite qui convient.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée sur ces deux rapports.

Dicastère de M. Yves LEUENBERGER.

Affaires sociales – Affaires culturelles – EJED – Seniors – Sociétés locales.

Suivi des vœux :

1. La Municipalité est invitée à trouver un local de rencontre pour les jeunes.

Aucune mesure n'a été prise par la Municipalité en 2019.

2. La Municipalité est invitée à veiller à la collaboration et à la connaissance mutuelle entre l'EJED et les sociétés locales.

Aucune mesure n'a été prise par la Municipalité en 2019.

Vœux nouveaux :

1. La Commission souhaite que la Municipalité poursuive la recherche d'un local adéquat pour les jeunes.

Réponses de la Municipalité :

La Municipalité n'est pas convaincue que la mise à disposition d'un local pour les jeunes soit la première nécessité pour l'EJED. Il y a probablement encore d'autres besoins.

L'EJED est en activité depuis plusieurs années et la Municipalité estime qu'il est temps de procéder à une « analyse » du service par le biais d'un mandat de professionnel afin de déterminer dans quelle direction l'EJED doit évoluer.

C'est dans ce sens que la Municipalité procédera.

2. La Municipalité est invitée à encourager la collaboration entre les structures de l'EJED (Espace Jeunesse et Education) et celles de l'EPSCE (Etablissement Primaire et Secondaire de Chavornay et Environs). Elle est également invitée à étudier de quelle manière les sociétés locales pourraient être associées à ce partenariat.

Bien entendu, la Municipalité est favorable à toutes collaborations possibles. La collaboration entre l'EPSCE et l'EJED pour le programme des 72 heures a parfaitement fonctionné.

Néanmoins, le Municipal responsable ne manquera pas de reprendre ce projet qui dans tous les cas, doit rencontrer un écho favorable de toutes les parties.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée sur ces deux rapports.

Dicastère de Mme Laurence MARCHAND.

Déchets – Forêts – Domaines – Relations inter villageoises.

Suivi des vœux :

1. La Commission demande à la Municipalité d'informer la population sur les mécanismes de financement de l'élimination des déchets.

La Commission remercie la Municipalité pour la prise en considération de ce vœu. Elle propose de publier désormais cette information à intervalles réguliers dans le bulletin d'information communal.

2. La Commission demande que les tarifs d'amendes d'ordres relatifs aux infractions liées aux déchets soient publiés dans le bulletin d'information de la commune.

La Commission remercie la Municipalité pour la prise en considération de ce vœu. Elle propose de publier désormais ces tarifs à intervalles réguliers.

La Municipalité ne manquera pas de faire le nécessaire dans le cadre des publications récurrentes qui paraissent dans le Chavornay Infos.

Vœux nouveaux :

1. Pour les points de collecte de déchets les plus critiques en termes de saturation, la Commission propose à la Municipalité de placer un panneau indiquant où se trouve le point de collecte le plus proche.

Réponses de la Municipalité :

Tout d'abord, il est bon de remarquer que le littering est un phénomène de société et que les déchets ne se trouvent pas spécifiquement aux endroits de récolte des déchets mais partout sur le territoire communal. Par ailleurs, il est aussi fréquent de retrouver des sacs déposés à côté des conteneurs qui sont vides.

La Municipalité ne manquera pas de contrôler si, à certains endroits, la pose d'un panneau indiquant où se trouve le point de collecte le plus près est judicieuse.

2. Pour les points de collecte de déchets les plus critiques en termes de saturation, la Commission propose à la Municipalité, dans la mesure du possible, d'augmenter provisoirement le nombre de containers mobiles en attendant une solution définitive.

La Municipalité est consciente du problème et elle préfère favoriser le désapprovisionnement plus fréquent de certains points de collecte. Après vérifications, les éco-points les plus proches des endroits critiques se trouvent à une distance de 50 à 100 mètres.

3. S'agissant de crottes de chien, la Commission propose à la Municipalité de faire figurer sur le sol ou sur un panneau, aux endroits appropriés, une indication telle que « Crottes non ramassées – amende xxxfrs ».

Malheureusement, il n'y a pas un endroit particulièrement plus approprié où nous rencontrons la majorité des crottes. Ce phénomène est répandu sur tout le territoire communal.

La Municipalité est intervenue à plusieurs reprises pour remédier à ce problème par le biais des actions suivantes :

- 1. Multiplications des distributeurs de « Robidog ».*
- 2. Remise gratuitement aux guichets de l'administration communale de rouleaux de sachets pour crottes de chiens.*
- 3. Campagne d'information dans le Chavornay Infos.*
- 4. Dernièrement, lettre personnalisée à tous les détenteurs de chiens pour leur demander de ramasser les crottes de leur toutou...*

Rien n'y fait, les cochons continuent de sévir.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée sur ces deux rapports.

Dicastère de M. Paolo TROILO.

Travaux – Services industriels.

Suivi des vœux :

1. Après le remblaiement des fouilles, la réfection de la chaussée engendre fréquemment des différences de niveaux. La Commission demande que la Municipalité veille à ce que les conditions des permis de fouilles lors des travaux en chaussée soient respectées. Concrètement, cela signifie que l'entreprise doit procéder à la pose de tapis similaire à celui de la chaussée environnante.

La Commission remercie la Municipalité pour la prise en considération de ce vœu.

Vœu nouveau :

1. La Commission invite la Municipalité à poursuivre ses efforts pour doter rapidement la Commune d'un éclairage public énergétiquement sobre et limitant au maximum la pollution lumineuse. Elle souhaite, en particulier, que la possibilité d'éteindre tout ou partie de certaines rues peu fréquentées de la zone industrielle soit investiguée en priorité.

Réponses de la Municipalité.

La Municipalité tient à rappeler au Conseil communal qu'elle étudie la possibilité d'éteindre totalement l'éclairage public par quartier ou secteur et qu'à cet effet des essais sont en cours de planification pour l'automne 2020 sur un secteur d'habitations. La Municipalité évaluera tout prochainement les solutions techniques adéquates pour procéder à ces tests. La Municipalité informera les habitants concernés en particulier, ainsi que le Conseil communal par publications ultérieures.

Par ailleurs, l'éclairage public assaini bénéficie déjà d'un abaissement de 30% à 50% dans une très grande majorité des quartiers habités à Chavornay et Essert-Pittet, ceci à partir de 23 heures tous les soirs. A noter que la localité de Corcelles-sur-Chavornay n'a pas opté pour cette option lors des travaux d'assainissement (de son éclairage public) réalisés courant d'année 2016 (avant fusion).

Concernant la zone industrielle, nous tenons à relever que certaines entreprises travaillent la nuit, par exemple Terco. Tenant compte de cet élément, la Municipalité ne juge pas opportun d'éteindre complètement l'éclairage public en zone d'activité.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée sur ces deux rapports.

Dicastère de M. Eric GORGERAT.

Bâtiments communaux – Locations – Conciergerie – Energies renouvelables – Relations Inter-villageoise.

Suivi des vœux :

1. La Municipalité est invitée à mettre sur pied une politique d'information et à organiser des séances publiques relatives aux mesures possibles visant à réduire la consommation d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables.

La Commission remercie la Municipalité, et tout particulièrement M. GORGERAT, pour l'organisation, le 22 janvier 2020, d'une séance publique d'information orientée sur les économies d'énergie dans le domaine du bâtiment. Elle espère que cette opération sera répétée à intervalles réguliers.

La Municipalité en prend bonne note.

2. La Municipalité est invitée à réunir une délégation ayant pour mandat de réfléchir à la mise en place d'une politique énergétique communale et aux actions concrètes pouvant être mises sur pied.

La Commission constate que, malgré une entrée en action en matière positive suite au rapport de l'année dernière, la Municipalité n'a entrepris aucune action. Elle réitère donc sa demande.

Vœux nouveaux :

1. La Municipalité est à nouveau invitée à réunir une délégation ayant pour mandat de réfléchir à la mise en place d'une politique énergétique communale et aux actions concrètes pouvant être mises sur pied (reprise du vœu de l'année dernière).

Réponses de la Municipalité :

La Municipalité est consciente de l'enjeu énergétique et des travaux à mener. En complément à la liste non exhaustive figurant à la page 12 de rapport de gestion, il s'agit par ordre d'importance des actions suivantes :

- *Sur le site du Verneret, développement du chauffage à plaquettes et du chauffage à distance*
- *Grande salle de Chavornay, isolation périphérique. Les fenêtres ont déjà été changées et la toiture isolée.*
- *Garderie de la Cité, suppression du chauffage électrique et isolation périphérique (plafond déjà isolé et fenêtres changées).*
- *Temple de Chavornay, suppression du chauffage électrique (bâtiment classé note 1).*
- *Eglise d'Essert-Pittet, suppression du chauffage électrique.*
- *Bâtiment de la Forge, rénovation complète (bâtiment classé).*
- *Maison de Commune de Corcelles, rénovation complète.*

Nous estimons ainsi couvrir l'essentiel des problèmes énergétiques de nos bâtiments.

La Municipalité préfère consacrer son énergie à des actes concrets à même d'améliorer directement notre impact environnemental au lieu de nouvelles études.

2. Dans le cadre de la réfection du chauffage de la salle communale, la Commission de gestion demande instamment à la Municipalité de prendre en considération le remplacement de l'installation actuelle par une solution faisant appel à une énergie renouvelable.

La Municipalité est fort surprise de ce vœu qui traite d'un projet faisant l'objet d'un préavis 2020 non encore accepté par votre Autorité (Préavis 7-2/20 Corcelles-sur-Chavornay : optimisation et transformation de la salle d'éducation physique en milieu scolaire et changement de l'installation du chauffage – Demande de crédit).

Néanmoins, la Municipalité tient à préciser que la Grande salle de Corcelles est chauffée en rez-de-chaussée par des radiateurs électriques et au 1^{er} étage par deux fourneaux à pellets.

Il va sans dire que le chauffage électrique sera supprimé et que les deux fourneaux à pellets, incompatibles avec une activité sportive, seront remplacés par un chauffage à gaz.

L'audit énergétique du bâtiment effectué conclut que l'installation d'un chauffage à gaz est appropriée et plus économique. D'ailleurs, la Municipalité de Corcelles avait déjà raccordé l'immeuble au gaz. A noter que l'audit énergétique a montré que nous ne pouvons obtenir de subvention pour ce chantier.

Il faut savoir que 30% des pellets sont importés d'Autriche ou d'Allemagne ou de plus loin et que chaque nouvelle installation en Suisse augmente l'importation sachant qu'aucune nouvelle scierie se crée en Suisse.

La Grande salle de Corcelles dispose de peu de terrain, ce qui rend la création de forages pour une pompe à chaleur impossible ou voire très compliquée. Une installation de pompe à chaleur air/eau implique l'installation de puissants ventilateurs pour le volume à chauffer, ce qui générerait des désagréments pour le voisinage.

La Municipalité est consciente qu'elle doit tout mettre en œuvre pour privilégier l'utilisation d'un chauffage avec peu d'impact environnemental. Malgré tout il faut tenir compte de la faisabilité et dans ce cas précis nous préférons investir les deniers publics et notre énergie dans la réalisation d'un chauffage à distance sur le site du Verneret.

3. La Municipalité est invitée à planifier rapidement l'assainissement énergétique des bâtiments communaux les plus problématiques en prenant en compte le fait que, si d'importantes subventions sont encore disponibles, elles ne le sont que pour une période limitée.

La planification des objets à assainir est connue de la Municipalité et il va de soi que si les travaux donnent droit à des subventions, ces dernières seront sollicitées. Néanmoins, la Municipalité n'entend pas se faire influencer par l'attrait d'une subvention mais préfère travailler de manière pragmatique.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée sur ces deux rapports.

Dicastère de M. Guillaume ABETEL.

Aménagement du territoire – Urbanisme – Police des constructions.

Suivi des vœux :

La Commission n'avait pas formulé de vœu dans son rapport de l'année dernière.

Vœux nouveaux :

1. La Commission demande à la Municipalité de bien vouloir organiser une séance d'information, prioritairement à l'intention des Conseillers communaux, portant sur le fondement et les enjeux de l'aménagement du territoire dans notre commune ainsi que sur la stratégie adoptée par la Municipalité.

Réponses de la Municipalité :

En septembre 2017, la Municipalité vous a informés qu'elle entendait avoir une réflexion approfondie portant sur la révision des PGA (Plan Général d'Affectation) et du Règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire communal avant de vous présenter un préavis pour un financement de la révision des PGA des trois villages. Après réflexion et concertation avec le Bureau d'urbanisme PLAREL SA, la Municipalité avait décidé de ne pas procéder à la révision des PGA de la Commune.

Cette décision a été prise considérant que :

- *Le PGA de la Commune de Chavornay date de 2010. Sauf si les circonstances l'exigent, le PGA ne devrait pas être révisé avant 2020.*
- *La Commune n'est pas, dans sa globalité, surdimensionnée. Dès lors, nous n'avons pas l'obligation de réviser nos PGA.*
- *La révision volontaire des PGA obligerait la Commune à redimensionner le territoire urbanisé et dézoner des parcelles sises à Corcelles-sur-Chavornay et à Essert-Pittet. En effet, ces deux villages considérés en zone « Hors-centre » sont surdimensionnées et nécessiteraient de réduire le potentiel de 42 habitants.*
- *Impossibilité pour l'instant de faire un échange de terrain mètre pour mètre diminuant la Zone d'utilité publique autour de la STEP au profit de zone du Verneret.*

En fonction du développement de la commune et de l'évolution de la LAT, la Municipalité a prévu de reprendre ses réflexions en 2020. Savoir avant la fin de la présente législature et en fonction de l'évolution de la LAT une séance d'information à l'attention du Conseil communal pourrait être organisée.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée sur ces deux rapports.

M. Domenico GUADAGNINO demande s'il peut sortir à 20h37.

Il reste 51 membres dans la salle.

Conclusion :

M. Dominique REYMOND nous donne la conclusion de la Commission.

M. BURKHART constate que cette nouvelle manière de faire ne dérange pas les conseillers.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité du 27.04.2020;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2019.

La gestion 2019 est acceptée à l'unanimité.

M. GUADAGNINO revient dans la salle à 20h40.

Il y a 52 membres dans la salle.

9. Comptes 2019.

Ce point sera traité de la manière suivante :

1. Lecture du rapport de la Commission des finances ;
2. Discussion du rapport de la Commission des finances ;
3. Examen des comptes 2018 selon préavis 7 – 3/19 ;
4. Vote de l'ensemble des documents préavis et rapport de la Commission des finances.

M. Ali-Georges MAIRE, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

M. Matthieu BURKHART met en discussion l'examen des comptes communaux chapitre par chapitre. En cas de questions, merci de mentionner la page ainsi que le numéro du compte concerné.

- 9.1 M. Dominique REYMOND, à la page 8, compte 9123.2 « terrains et Bâtiments Corcelles ».
- Il constate qu'au bilan 1^{er} janvier 2019 il y a la somme de CHF 772'280.- et qu'au 1^{er} janvier 2018, il y avait CHF 500'000.-, la différence est de CHF 272'280.-. Il demande si l'on a pris en compte le domaine de pressoir qui est sorti dans le tableau des investissements et amortissements. Ce qui le surprend, c'est que la valeur ECA de ce bâtiment est de plus de 1 millions de francs. Il est étonné de voir qu'il a été comptabilisé pour un montant de CHF 272'280.-.

M. KUNZE demande de quel compte il s'agit ?

M. REYMOND répond compte 9123.2, il dit que la différence de CHF 272'280.- provient du bâtiment du pressoir, mais la valeur de celui-ci est supérieure.

M. KUNZE dit qu'il répondra par écrit.

M. REYMOND demande à quoi correspond le débit de CHF 44'229.40 du même compte ?

M. KUNZE dit qu'il répondra par écrit à cette question également.

- 8.2 Mme Hacina MINDER dit que la réponse concernant la somme de CHF 44'229.40 se trouve à la page 15 du point 912, placement du patrimoine financier, dans le dernier paragraphe, il est écrit :
Terrains et bâtiments Corcelles : Décompte final construction
Domaine du Pressoir à Corcelles (chemin de Miville 2) pour CHF 44'229.40.
- 8.3 M. KUNZE, syndic, explique les tableaux des pages 55 à 56 concernant la consommation d'énergies des bâtiments communaux :
1. chauffages en degrés jours annuels
 2. chauffages en KWH
 3. Electricité en KW/H
 4. Eau en M3
- 8.4 M. Olivier THIBAUD dit que cette intervention n'a pas beaucoup de valeur ajoutée, mais elle est là pour se réjouir de l'excellente santé financière de nos villages. C'est l'occasion de remercier les services des finances, mais également l'ensemble de la Municipalité pour son travail et sa gestion.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 5 – 2/20 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

D'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2019.

Les comptes communaux pour 2019 sont acceptés à l'unanimité.

10. Grande salle de Corcelles – Réfection – Demande de crédit. Préavis n° 7- 2/20.

M. Michel DUVILLARD, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

Compte tenu du montant de l'investissement, ce préavis a également été soumis à l'examen de la Commission des finances.

J'invite le président de la Commission des finances, M. Ali-Georges MAIRE à vous faire part de son rapport.

La discussion est ouverte.

- 10.1 M. Alessio PARATA a une question concernant le local, il aimerait savoir si une étude est en cours pour peut-être avoir la possibilité d'agrandir le local afin qu'il puisse accueillir tout le matériel scolaire et le mobilier nécessaire afin de laisser libre la salle à tout obstacle ?

M. Eric GORGERAT, municipal, répond que oui, il en a tenu compte au sortir des séances de commissions. Actuellement, il y a deux devis en cours d'entreprises différentes pour un agrandissement du local à 35 m2, soit 15 m2 pour le local matériel et 20 m2 pour les tables et les chaises et tout sera au même niveau.

- 10.2 Au vu de la longue et fournie intervention de M. REYMOND, vous gardez la faculté de la consulter dans son ensemble en annexe n°1. Cette argumentation fait partie intégrante du présent procès-verbal

M. Dominique REYMOND n'est pas d'accord avec le mode de chauffage prévu pour la rénovation de la grande salle de Corcelles. Se basant sur un article de la constitution vaudoise qui demande aux communes de favoriser les énergies renouvelables,

il explique les diverses alternatives au gaz possible. C'est-à-dire le bois, les pompes à chaleur ou encore les piles à combustible. Il propose de compenser les émissions CO₂ en versant un montant proportionnel aux émissions annuelles du chauffage dans un fonds qui serait utilisé pour financer des projets renouvelables communaux. Il propose également de prendre langue avec VOénergie pour éventuellement subventionner une solution citée précédemment.

En résumé, il trouve dommage de condamner un bâtiment communal à émettre du CO₂ pendant les 20 prochaines années.

Il conclut en réagissant en tant que conseiller au vœu du 2^{ème} paragraphe des réponses de la Municipalité sur le rapport de la Commission de gestion. Il trouve pour le moins surprenant que l'on achète du gaz 100% étranger alors que l'on pourrait acheter des pellets majoritairement produits en Suisse.

Il demande que la Municipalité se penche sur la question du chauffage et invite le Conseil à refuser le préavis.

- 10.3 M. Pierre-Alain AUBERSON remercie notre collègue REYMOND sur ces théories d'énergie renouvelables, mais il prie que le président en revienne au préavis.

M. le Syndic, après ce cours de vulgarisation énergétique, aimerait quand même dire un mot.

Quant on dit que 30% de pellets viennent de l'étranger, simplement, c'est pour montrer que les pellets ne sont pas aussi propres que ce que l'on veut bien dire. Il faudrait dans les calculs tenir compte des transports et ça se transporte plus difficilement que du gaz dans un tuyau.

La Municipalité a déjà dit dans son rapport qu'elle ne voyait pas ce qu'elle pouvait mettre comme alternative. Le forage, c'est impossible, il y a un gros volume à chauffer. Nous savons que l'on doit faire un certain nombre de forage qui sont à une certaine distance les uns des autres, ça n'est donc pas possible à moins d'aller chez le voisin. Les ventilateurs, il croit que c'est clair, personne n'en voudrait à côté à cause du bruit. Une pompe à chaleur à gaz, ça ne change rien c'est du gaz. Quant aux autres formules, ça sera éventuellement dans 10 ou 15 ans. Il pense que la Municipalité fait une démarche pragmatique, elle est fondamentalement pour les énergies renouvelables et c'est pour cela qu'elle désire mettre un chauffage à bois dans les bâtiments scolaires du Verneret. Cela est de bonnes dimensions et on a le consommateur qui est sur place, ce sont les bâtiments communaux. On pourrait même chauffer les voisins si l'installation est suffisante. Il nous invite pour une gestion saine à soutenir ce préavis municipal.

- 10.4 Mme Michèle OPPLIGER se réjouit de la transformation de la grande salle de Corcelles pour des activités d'éducation physique, mais elle aimerait rendre attentif le Conseil communal et la Municipalité que même si c'est des petites classes, on ne fait pas seulement des rondes, mais on doit respecter un plan d'étude romand. Et dans ce plan, il y a des objectifs pour la gymnastique et pour la rythmique. Il faut plein de matériel, elle s'inquiète un peu de savoir si tous les objectifs vont être respectés dans la transformation de la salle. Et son souci, c'est peut-être que dans 2 ou 3 ans, on constate que ces objectifs ne peuvent être exploités et que des enseignants fassent recours auprès de la DGEO. Son intervention est de s'assurer auprès de Service des sports de la DGEO que la salle est bien conforme aux objectifs de 1, 2, 3 et 4P.

M. Eric GORGERAT répond que le projet est en collaboration avec le Service des sports de la DGEO, ils sont déjà venus à Corcelles, ont déjà donné leurs visions, c'est pour cette raison que le sol qui est actuellement du type « Altro », on doit le transformer comme le sol de la salle de sport d'ici. Ils ont déjà donné toutes leurs doléances également au niveau des installations sportives, par contre il n'y aura pas d'anneaux balançants. La Municipalité doit vraiment peaufiner la liste de matériel et c'est eux qui valideront ce matériel.

- 10.5 M. Pierre-Luc CARNAL a juste une remarque par rapport au devis pour le coût des travaux. Dans l'intitulé, il est marqué « coût estimé » des travaux et à la fin il est écrit montant forfaitaire. Il aimerait juste rendre attentif que le prix ne sera pas de CHF 394'000.-, ça sera plus haut ou plus bas. Normalement, un prix forfaitaire est un prix qui ne bouge plus, il ne pense pas qu'avec des estimations, ce prix va être juste. Il demande si ça veut dire que l'on n'a pas le droit de dépasser ?

M. GORGERAT répond que c'est par ignorance qu'il a écrit forfaitaire. Les grandes phases des travaux sont sur devis et la Municipalité a déjà des devis rentrés pour le chauffage et pour tout ce qui est travaux du gros œuvre et le second œuvre a été...., et les devis rentrent pour le moment. Il pourrait y avoir une variation.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 7 – 2/20 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'optimisation et transformation de la salle d'éducation physique en milieu scolaire et changement de l'installation de chauffage de la grande salle de Corcelles ;
2. D'accorder à ce titre un crédit **de CHF 394'000.00** ;
3. de financer cette construction par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 20 ans, au maximum.

La réfection de la grande salle de Corcelles est acceptée par 41 oui avec 7 avis contraires et 3 abstentions.

Avant de passer aux points suivants, M. BURKHART tient à remercier la Municipalité, les collaborateurs de notre commune, ainsi que l'ensemble des commissionnaires pour l'excellent travail fourni lors de cette difficile et délicate période que nous traversons. Vous avez chacune et chacun réussi à fournir un travail de qualité, avec des moyens inédits, en cette circonstance exceptionnelle. Soyez-en remerciés.

11. Election du bureau du Conseil communal pour 2020 – 2021.

M. Matthieu BURKHART, président, rappelle d'abord l'article 11 de la loi sur les communes :

« Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au bulletin individuel secret. Les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection peut se dérouler tacitement. Mention en est faite au procès-verbal ».

M. BURKHART demande si quelqu'un dans l'Assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet.

Ce n'est pas le cas, nous allons désigner les membres du bureau dans l'ordre suivant :

1. Président-e
2. 1^{er} vice-président-e
3. 2^{ème} vice-président-e

4. 2 scrutateurs- scrutatrices
5. 2 scrutateurs – scrutatrices suppléants-es

Pour le poste de président-e, M. Yves AUBERSON du groupe PLR et indépendant propose la candidature de M. Philippe VERLY.

M. Philippe VERLY est élu tacitement.

Pour le poste de 1^{er} vice-président-e, M. Yvan THIERY du groupe Social Ecologique et parti socialiste propose la candidature de M. Alain HUSSON.

M. Alain HUSSON est élu tacitement.

Pour le poste de 2^{ème} vice-président-e, , M. Alessio PARATA du groupe Chavornay Ensemble-Les Indépendants propose la candidature de M. Aditya YELLEPEDDI.

M. Aditya YELLEPEDDI est élu tacitement.

Pour les postes de scrutateurs-scrutatrices, M Alessio PARATA du groupe Chavornay Ensemble-Les Indépendants propose M. Steve GRUAZ et pour le groupe PLR et indépendant, M. Yves AUBERSON propose Mme Sylviane MALHERBE.

Mme Sylviane MALHERBE et M. Steve GRUAZ sont élus tacitement.

Pour les postes de scrutateurs-scrutatrices suppléant-es, M. Yves AUBERSON du groupe PLR et indépendant propose la candidature de M. Umberto DE GREGORIO et M. Yvan THIERY pour le groupe Social Ecologique et parti socialiste propose la candidature de Mme Kornélia THIERY.

Mme Kornélia THIERY et M. Umberto DE GREGORIO sont élus tacitement.

12. Election de la Commission de gestion pour 2020.

M. Matthieu BURKHART invite l'assemblée à bien vouloir faire des propositions pour la présidence de la Commission de gestion.

M. Alessio PARATA du groupe Chavornay Ensemble – Les indépendants propose la candidature de M. Jean-Charles ERLICZ.

M. Jean-Charles ERLICZ est élu tacitement.

M. Charles-Henri BARBY du groupe UDC propose la candidature de Mme Carine LEUBAZ.

M. Alain HUSSON du groupe Social Ecologique et parti socialiste propose la candidature de Mme Sara BLANCO.

M. Yves AUBERSON du groupe PLR et Indépendant propose la candidature de Mme Corinne VERLY et de Messieurs Jean-Pierre BADINI, Olivier THIBAUD et Fabrice VUILLENS.

Mesdames Corinne VERLY, Sara BLANCO, Carine LEUBAZ ainsi que Messieurs Jean-Pierre BADINI, Olivier THIBAUD et Fabrice VUILLENS sont élus tacitement.

Nous arrivons au terme de ce Conseil , M. BURKHART passe la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic nous dit que l'année 2020 avait très bien commencé et nous avons tous eu du plaisir lors des fêtes de Noël et de Nouvel An, certains ont été skier, d'autres sont partis à l'étranger. Et au mois de mars, il dirait que tout s'est écroulé, nous avons été tous extrêmement inquiets et comme disait son épouse, on a l'impression d'être des pestiférés à la maison. De temps en temps, nos enfants amenaient des sacs avec des victuailles, on n'a même pas eu besoin de « PQ » et on n'avait même pas fait de réserves non plus. Voilà, il pense que ça a été difficile, personnellement, il a vécu cela difficilement comme beaucoup d'entre vous aussi dans vos familles. On a eu de la chance, globalement, on s'en est bien sorti. Chavornay s'en est très très bien sorti, on n'a pas eu de drames, on peut se remercier nous-même, parce que c'est grâce à notre discipline que l'on a réussi à passer entre les gouttes. Il ne sait pas de quoi sera fait le restant de l'année, voire l'année prochaine, il ne sait pas quant ce méchant virus va disparaître. Nos habitudes sont en train de changer, il a de la peine à croiser des gens sans pouvoir leur serrer la main et même les embrasser, c'est encore une autre chanson.

Au point de vue communal, il pense que l'on a bien géré la chose, nos employés n'ont pas eu de soucis, les mesures ont été prises, des gens ont été renvoyés à la maison avec du télétravail, tout le monde a joué le jeu, se sont donnés les uns et les autres des coups de main. Il aimerait tout particulièrement toutes et tous les remercier parce que c'est quand même eux qui ont été sollicités. Vous avez aussi joué le jeu pour la déchetterie, alors que ce n'était pas toujours agréable d'attendre pendant 40 mn à certains moments et d'être alignés sur la route de l'Industrie pour pouvoir déposer ses affaires, personne n'a hurlé dans la rue que c'était insupportable et les employés qui ont géré cela l'ont très bien fait. Finalement, la commune a continué à travailler, à préparer les préavis. Vous avez fait une séance aujourd'hui, vous avez voté un certain nombre de choses, il en viendra d'autres. Il espère que ça va continuer de cette façon dans le futur, tout n'est pas revenu comme avant, il est à titre personnel un peu inquiet peut-être avec certaines précipitations d'ouverture, il a entendu aujourd'hui 1000 personnes. Il sait qu'il y a eu 10'000 personnes qui ont manifesté dans la rue en ne tenant pas les distances. Ça l'inquiète car il est dans la tranche d'âge des personnes à risque, comme un certain nombre de personnes dans cette salle. Il a aussi vu dans les journaux que des jeunes peuvent faire partie à l'occasion des personnes à risque.

Il aimerait aussi, toutes et tous, nous remercier d'avoir joué le jeu et encore merci à nos employés communaux et il espère que l'on se reverra fidèles au poste à la rentrée après les vacances que l'on va probablement en grande majorité passer quelque part en Suisse. Merci, bonne soirée, un tout petit apéritif a quand même été préparé, en gardant une certaine distance.

M. BURKHART remercie M. le Syndic et nous fait un petit discours.

M. Chers collègues du Conseil et du Bureau, Madame, Messieurs les Municipaux, Monsieur le Syndic,

Une année c'est donc très court pour s'habituer à ce rôle de gérant du Conseil, et on se dit que si l'on allongait ce rôle, tout deviendrait plus facile avec l'habitude, moins d'hésitations, on se souviendrait mieux des noms et des prénoms.

Dans le fond, ce changement c'est très bien. Il ne faut justement pas s'habituer, ceci afin d'assurer une saine démocratie. Dans ce rôle, on doit garder sa neutralité, c'est quelques fois difficile.

Chacun de nous aura traversé une année particulière, entre déplacement, annulation et autre raccourcissement de nos séances, ces 12 mois auront été ponctués d'élections fédérales et communales.

Ces presque 365 derniers jours n'auront pas rimer avec habitude.

Ce à quoi on ne s'habituerait jamais c'est au départ de personnes qui s'investissent pour le bien des autres. Heureusement, d'autres sont prêtes à prendre la relève.

J'aimerais aussi adresser un chaleureux remerciement à toutes et tous, qui d'une manière ou d'une autre, améliorent le quotidien d'autres. J'espère que notre société poursuive sur cette lancée. Chacune et chacun, tous différents, essayons de partager des moments heureux ensemble.

Il est donc temps de passer mon titre à toi, Philippe, avec qui j'ai pu collaborer agréablement durant cette année. Merci aussi aux membres du bureau pour nos échanges toujours positifs. Ça a toujours été bon de se sentir soutenu par vous. Vous les membres du bureau qui osez partager vos idées différentes. Je remercie chacune et chacun d'eux pour leur tolérance dans nos débats.

Merci aussi à notre secrétaire, toujours prête à nous aider. En plus, Marie-Claude pense toujours à nous concocter de délicieux repas lors des dépouillements des dimanches de scrutins.

Chers Conseillères et Conseillers, merci pour votre collaboration. C'est ensemble que l'on fait avancer les choses, c'est en discutant que l'on finit par trouver des solutions. Merci d'avoir continué à me faire confiance et m'avoir donné l'occasion de vivre cette année.

Certaines idées municipales se réalisent plus vite que d'autres. Néanmoins, vous, la Municipalité, vous œuvrez chaque jour pour le bien du Grand Chavornay,

vous montrez par ces projets que nous sommes une commune de trois villages réunis. Et je m'en réjouis.

Souhaitant qu'à l'avenir les séances du Conseil communal continuent à se tenir dans toutes les trois localités, je vous informe, toutes et tous, que le prochain conseil aura lieu le 25 septembre 2020 suivi d'un repas.

Voilà arrivé presque au bout de cette séance, je demande aux membres de l'ancien et du nouveau bureau de bien vouloir me rejoindre devant à la fin de la séance.

Je laisse la parole à notre secrétaire, Marie-Claude Schneiter, pour le contre appel.

A toutes et tous, je vous souhaite un bel été

La séance est levée à 21h45.

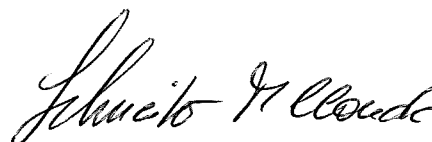
Le président :



Matthieu BURKHART



La secrétaire :



M-C. SCHNEITER

ANNEXE N°1

au procès-verbal de la séance du 19 juin 2020.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : GRANDE SALLE DE CORCELLES

Intervention Dominique Reymond

La Constitution vaudoise (ce qui n'est tout même pas rien !) indique, dans l'un de ses articles, que l'Etat et les communes doivent *favoriser l'utilisation et le développement des énergies renouvelables*.

Ce n'est pas une obligation, mais les constituants et les citoyens qui ont voté cette Constitution, ont estimé, en introduisant cette disposition que les collectivités publiques devaient montrer l'exemple.

Malheureusement, dans le cas de la salle communale de Corcelles, le projet qui nous est soumis fait exactement le contraire de ce que préconise la Constitution : il remplace une énergie renouvelable, le bois, par une énergie non renouvelable, le gaz !

Bien sûr, comme le relève le préavis, le bâtiment n'est pas aussi simple à chauffer qu'une maison d'habitation et la parcelle concernée est relativement petite. Bien sûr, un chauffage à gaz est probablement un peu meilleur marché à installer. Mais c'est seulement dans un premier temps.

En effet, qu'en est-il de son exploitation et de ses coûts à moyen et à long terme ? Est-il intelligent de parier sur une énergie fossile dont toute la politique énergétique et climatique actuelle cherche à se débarrasser et dont les coûts sont appelés, pour cette raison notamment, à passablement augmenter dans les années à venir ? Il ne faut donc pas considérer uniquement le prix d'achat et la simplicité d'aujourd'hui mais prendre en compte les coûts d'exploitation pour cette installation qui est appelée à durer 15 à 20 ans.

Au-delà de ces considérations sur les coûts du gaz, où est l'exemplarité dans le préavis municipal ? Où est la prise en compte des aspects environnementaux ? Aucune variante renouvelable ou, tout simplement, énergétiquement plus efficace n'a été sérieusement évaluée, ce qui est tout de même surprenant pour un dicastère qui est, nous dit-on, celui des énergies renouvelables !

La bonne vieille chaudière à gaz n'est pourtant pas une fatalité. Il existe des alternatives ! On peut les mentionner.

Du côté des énergies renouvelables, il y a bien entendu le bois et la pompe à chaleur, laquelle peut utiliser soit la chaleur de l'air, soit celle du sol.

Il existe également d'autres possibilités, un peu moins renouvelables, mais qui s'appuient sur le gaz en essayant d'en améliorer l'efficacité énergétique. En

effet, les compagnies gazières ont bien compris le risque que cela comportait de vouloir continuer à s'appuyer sur un modèle d'affaire fondé uniquement sur la chaudière à gaz. Elles font donc la promotion d'autres technologies, comme les pompes à chaleur à gaz (oui, ça existe), les couplages chaleur-force ou encore les piles à combustible. Par exemple. Ce sont des solutions intéressantes qui méritent aussi d'être investiguées, même si elles ne sont pas entièrement renouvelables.

A côté de ces diverses variantes, qui apportent des solutions technologiques, il existe encore d'autres possibilités.

Ainsi, on pourrait par exemple, pour satisfaire au principe d'exemplarité, compenser les émissions de CO₂ du chauffage à gaz de la salle communale en versant un montant proportionnel aux émissions annuelles du chauffage dans un fonds qui serait utilisé pour financer des projets renouvelables communaux. Ou compenser ces émissions d'une autre manière.

On pourrait également prendre langue avec Voénergie qui a créé une fondation qui subventionne des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans la région. Elle pourrait peut-être subventionner l'une ou l'autre des solutions qui ont été mentionnées précédemment. Urbagaz faisant partie de Voénergie, on peut imaginer, par exemple, que des projets alternatifs fondés sur le gaz notamment ne les laisseraient pas indifférents. En tous cas, cela vaut la peine d'essayer.

En résumé, je trouve tout à fait dommage de condamner un bâtiment communal à émettre du CO₂ pendant les vingt prochaines années, avec une technologie dépassée, sans que d'autres alternatives ne soient vraiment étudiées.

Avant de conclure, je souhaiterais également réagir à la réponse de la Municipalité au vœu de la commission de gestion sur ce point. Comme « simple conseiller » cette fois et non plus comme président de la commission.

Au cinquième paragraphe, on découvre en effet un argument pour le moins surprenant contre les chauffages à bois à pellets, à savoir le fait que 30% de ceux-ci sont importés d'Autriche et d'Allemagne et donc, qu'en achetant plus, on augmenterait les importations puisqu'il ne se construit pas de nouvelles scieries en Suisse ! Et donc que le pellet n'est pas, pour cette raison, une bonne solution. Je ne sais pas si le chiffre cité est correct mais, par contre, je trouve surprenant (pour ne pas dire plus) que l'on ne relève pas le fait que le gaz naturel vient, lui, à 100% de Russie et d'ailleurs, et parfois même de pays encore plus lointains et qui ne nous veulent pas forcément du bien ! Et que l'on ne considère pas l'idée toute simple de n'acheter que du pellet suisse. Par ailleurs, il faut souligner le fait qu'il n'y a pas que les scieries qui peuvent produire des pellets !

Et, à propos des pellets, il faut rappeler qu'à Rueyres se trouve la plus grande scierie de Suisse romande, laquelle produit chaque année, en partenariat avec

Romande Energie, quelque 18'000 tonnes de pellets pour le chauffage, soit les besoins d'environ 4'500 ménages. Et devinez où vont les bois de nos forêts communales destinés à la charpente ou à la menuiserie ? A Rueyres pour une bonne part !

Et comme on vient, en plus, de dépenser 20'000 francs pour acheter une nouvelle forêt, on pourrait donc avoir là une très belle occasion de mettre en œuvre une solution de proximité et de cycle court, sans conséquences fâcheuse pour le climat !

J'avoue donc que j'ai beaucoup de peine à trouver une cohérence dans l'argumentaire qui nous est proposé pour s'opposer à toute autre solution que le gaz.

Je demande donc que la Municipalité se penche à nouveau sur la question du chauffage de la salle communale de Corcelles et invite le Conseil à refuser le préavis en priant la Municipalité de revenir, lors de la prochaine séance, avec d'autres solutions ou, à tout le moins, avec des arguments plus convaincants.

Je vous remercie de votre attention.